

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.02.2023	14h21	23.319	DESC
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Cloé Dutoit et Hugo Clémence

Titre : Stands de tir et nuisances sonores : le canton est-il proactif ?

Contenu :

De nombreux-ses riverain-e-s des stands de tir se plaignent du calvaire qu'ils et elles vivent, encore plus depuis l'introduction du « Développement de l'armée » (DEVA) dans le canton en 2019 : des tirs incessants du lundi au samedi jusqu'à 22h00 et plusieurs dimanches par année.

Des études et/ou analyses ont-elles été faites ou sont-elles prévues quant à l'impact nocif du bruit des tirs répétés sur la santé des riverain-e-s des stands de tir du canton, mais également sur l'environnement et plus particulièrement la faune ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire :

Cloé Dutoit

Autres signataires (prénom, nom) :

Hugo Clémence

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 22 mars 2023

Le Conseil d'État a bien conscience que l'activité des installations de tir est source de nuisances pour les riverains. S'il est indéniable que le canton doit répondre aux différentes exigences liées à la présence de centres de formation militaire et de police sur son territoire, il a également la préoccupation de réduire les nuisances qu'elle génère lorsque cela est possible.

Aussi le canton met-il en œuvre des moyens destinés à limiter les nuisances sonores, étant entendu que celles-ci ne pourront pas être totalement supprimées. En effet, l'utilisation de ces installations est indispensable à la formation de la troupe et du personnel de la police neuchâteloise.

Concernant les deux places de tir de Bôle et de Plan-du-Bois, les deux seules qui sont propriétés du canton, et dont la vocation est essentiellement militaire, l'augmentation de l'activité est liée à la réorganisation de l'armée (DEVA) de 2018. Cette dernière a notamment entraîné une augmentation du nombre d'écoles de recrues, qui est passé de trois tous les deux ans à deux par année. S'il est vrai que l'on constate ainsi une augmentation des coups tirés en comparaison avec la période 2014-2017, il s'agit cependant d'un retour à la situation connue jusqu'en 2011.

D'une manière générale, le SENE, en collaboration avec le SSCM, vérifie l'application de l'annexe 7 « Valeurs limites d'exposition au bruit des installations de tir civiles » de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Sur l'ensemble du canton, une modélisation des 26 principaux stands de tir a été réalisée avec le modèle sonARMS reconnu par la Confédération. Puis, en 2021 et 2022, des mesurages complémentaires de bruit ont été réalisés pour certaines installations.

En parallèle, des mesures visant à diminuer l'impact sonore des deux places de tir propriétés du canton ont été instaurées. Depuis 2019, le temps de formation annuel de chaque policier a été réduit d'un tiers, passant de trois à deux demi-journées. Les armes longues de la police ont été dotées de silencieux. L'activité des sociétés de tir civiles a été revue à la baisse de 30%. En outre, depuis le 1^{er} janvier de cette année, ces dernières ont l'interdiction d'utiliser le fusil d'assaut dans les stands de Plan-du-Bois.

Au niveau des horaires d'exploitation des places de tir, les contrôles effectués démontrent que ces derniers sont respectés par les utilisateurs civils comme militaires. Exceptionnellement, les installations de Bôle ont été mises à disposition un dimanche en 2022 dans le cadre de la Fête cantonale de tir.

À noter que, en application de l'art. 45 OPB, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) est également compétent pour intervenir concernant les installations principalement utilisées par l'armée. Le cadastre de bruit du DDPS, au même titre que les études du SENE, a démontré la conformité de ces installations avec les exigences de l'OPB dans leurs conditions d'exploitation actuelle. Toutefois, dans le cadre de sa politique d'assainissement des places fédérales de tir selon de nouvelles normes dont la mise en œuvre est prévue pour 2025, Armasuisse Immobilier a approfondi son analyse en collaboration avec le SSCM. Il a été identifié que la pose de tunnels de tir pourrait améliorer la situation pour le stand de tir de Bôle. À ce sujet, un montant de 140'000 francs figure au budget des investissements 2023 de l'État et sera, le cas échéant, facturé à l'armée.

Enfin, s'agissant de la place de tir de Plan-du-Bois, selon les modélisations effectuées, aucun dépassement n'est provoqué par son exploitation. Néanmoins, une butte de tir absorbante sera prochainement érigée dans le stand de la police, ce qui permettra de diminuer le bruit d'impact des projectiles sur les cibles. D'autre part, une étude complémentaire a été sollicitée par le SSCM. Cette dernière a été remise en début d'année et est en cours d'analyse par les services concernés. Cette démarche fait suite à la volonté du Conseil d'État de trouver un équilibre raisonnable entre les attentes des riverains et les besoins impératifs de l'armée.

Le dossier reste bien entendu ouvert.